Ref. Ares(2026)10032229 - 26/10/2026

COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PECHE

La Directrice générale

Bruxelles
MARE.B.2/YB

Objet : CCS - Avis 190 : Création au sein de la CICTA d'un groupe spécifique chargé de l'analyse et du suivi du changement climatique

Chers membres du CCS,

Je vous remercie pour la transmission de votre avis 190 concernant la prise en compte du changement climatique au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). ([1]) Après avoir souligné vos inquiétudes relatives à l'absence de cadre institutionnel stable pour suivre cette question, vous proposez la création d'un groupe spécifique chargé de l'analyse et du suivi de l'impact du changement climatique sur les changements biologiques, comportementaux et de répartition chez les petits pélagiques et chez les thonidés.

Le changement climatique a un impact direct et croissant sur la répartition des espèces hautement migratoires et accroît la pression sur les écosystèmes marins. Lors de nos interventions au sein des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), nous rappelons régulièrement qu'il est essentiel que la gestion des pêches tienne compte de l'impact du changement climatique, sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles et dans le cadre d'une coopération internationale renforcée.

La prise en compte du changement climatique dans les travaux du SCRS est une priorité pour l'UE. Néanmoins, nous ne considérons pas que la création d'un organe spécialisé constitue le moyen le plus efficace pour parvenir à cette fin.

Il nous semble plus pertinent et impactant de veiller à ce que les travaux du SCRS intègrent systématiquement l'impact potentiel du changement climatique dans le processus d'évaluation des différents stocks, afin que l'avis scientifique élaboré soit robuste face aux effets et incertitudes liés au changement climatique. Par ailleurs, et bien que le changement climatique soit une préoccupation de nature horizontale, le SCRS a jugé lui-même plus approprié et efficace, compte tenu de ses capacités, limitations et ressources, de l'aborder dans le cadre de ses travaux sur chaque espèce car les impacts peuvent varier en fonction

([1]) Ares(2026)8502848

CCS
info@cc-sud.eu

Commission européenne, 1049 Bruxelles, BELGIQUE – Tél. +32 22991111
Bureau: B-28 06/DCS – Tél. ligne directe +32 229-91368

Yannick.BIJL@ec.europa.eu

selon les caractéristiques propres à chaque espèce, y compris leur résilience face au changement climatique.

Le plan d'action de la CICTA sur le changement climatique ([2]) constitue le cadre central guidant la réponse de l'organisation face aux effets du climat sur les pêcheries et les stocks. Conçu comme un document évolutif, il prévoit des actions spécifiques confiées à la Commission, au SCRS et aux groupes de travail. Il vise à intégrer systématiquement le climat dans les discussions scientifiques et de gestion, à renforcer les outils d'évaluation et de gestion tenant compte des facteurs environnementaux, et à analyser les besoins humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Ainsi, ce plan garantit que les dernières avancées scientifiques en matière de climat soient prises en compte dans chaque avis scientifique. Par ailleurs, le SCRS travaille sur l'élaboration d'indicateurs écosystémiques qui pourraient informer à différent niveaux sur le changement climatique et ses impacts sur les ressources halieutiques de la CICTA, mais ces travaux sont encore en cours.

D'autre part, je souhaiterais souligner que certaines de vos recommandations semblent déjà intégrées dans le travail du SCRS. Par exemple, le SCRS développe des tests de robustesse pour évaluer la résilience des procédures de gestion proposées pour adoption par la CICTA et ces tests seront affinés au fur et mesure que des données plus précises seront disponibles.

La coordination des efforts de recherche sur le changement climatique est un aspect essentiel mais qui va certainement bien au-delà de la CICTA. L'Union Européenne, à travers ses différents outils financiers, et notamment le programme Horizon Europe soutient des initiatives dans ce sens au niveau européen et international.

En conclusion, je partage votre avis sur l'importance d'élaborer des cadres de gestion de pêche capables de faire face aux effets du changement climatique au sein de la CICTA. Toutefois, je considère que l'approche actuellement mise en œuvre par cette organisation est la plus adéquate et que nous devons continuer à la soutenir en fournissant les ressources et les données nécessaires, dans le but d'améliorer la fiabilité des avis scientifiques élaborés par le SCRS.

Veuillez agréer l'expression de notre considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

([2]) https://www.iccat.int/com2024/ENG/PLE_116_ENG.pdf

Signé par voie électronique le 23/10/2026 16:03 (UTC+02) conformément à l'article 11 de la décision (UE) 2021/2121 de la Commission